



## Conseil d'école du jeudi 7 mars 2024

### Personnes présentes :

- **Enseignants** : Mme BOULERY (directrice), M. CARTIER, Mmes JALABERT, SOUSTRE, SINTRE, MAYNARD (adjoints)
- **Rased** : M. GILLIE (psychologue scolaire)
- **Municipalité** : M. DARBON (maire), Mme DUFOUR (conseillère municipale), Mme SANTANA (responsable du périscolaire)
- **ATSEM** : Mme DEVANNE
- **Représentants des parents d'élèves** : Mmes GIROIR, DORADOUX, AUCLAIR, REMENIERAS, CHAPONNAY, MOUGAS, LAVAL et MM. CASSELEUX et BURGER,

**Personnes excusées** : Mme LAPAQUETTE (IEN de la circonscription de HV3), Mme CHATELON (adjointe chargée des affaires scolaires), M. RIBOULOT (représentant de parents)

*A ce jour, il n'y a toujours pas de DDEN nommé pour notre école mais cela devrait être régularisé d'ici la fin de l'année scolaire.*

### ORDRE DU JOUR :

1. Vie de l'école : projets en cours, visites médicales, sécurité
2. Présentation du comité de territoire
3. Dispositif d'évaluation d'école
4. Bilan de la coopérative scolaire
5. Inscriptions pour la rentrée scolaire 2024
6. Organisation du temps scolaire
7. Questions à la municipalité
8. Questions des représentants de parents

### 1. Vie de l'école : projets en cours, visites médicales, sécurité

#### ► Projets en cours :

**Dojo** : les jeudis, après-midi. (Il reste des séances pour 2 classes)

- Du 8 février au 11 avril → 8 séances : classe de M. Cartier
- Période 5 → 8 séances : classe de Mme Soustre

**Halle des sports** : les jeudis, après-midi.

- Du 7 au 21 mars → classe de Mme Jalabert
- Du 28 mars au 11 avril → classe de Mme Soustre
- Du 2 au 30 mai → classe de M. Cartier
- Du 6 au 27 juin : classe de Mme Sintre

**Bibliothèque municipale** : Activités pour toutes les classes plusieurs fois dans l'année, il reste :

- o Classe de M. Cartier : 14, 21 mars (Prix « je lis, j'élis »)
- o Classe de Mme Soustre : 14, 21 mars (Prix « je lis, j'élis »)
- o Classe de Mme Jalabert : 28 mars (Prix « je lis, j'élis »)
- o Classe de Mme Boulery : 2, 16, 30 mai, 13 juin
- o Classe de Mme Sintre : 14, 28 mars (pour les MS, Prix « je lis, j'élis »), 2, 16, 30 mai, 13 juin (classe entière)

**Piscine** :

- o Suite des séances pour les GS de Mme Soustre jusqu'au 22 mars
- o 10 séances pour la classe de Mme Jalabert du 08/04 au 1<sup>er</sup>/07

**Prévention à la santé** : Des étudiants en santé, dans le cadre du service sanitaire, vont venir dans chaque classe (semaine du 18 au 22 mars) pour aborder avec les élèves l'hygiène corporelle.

**Prévention à la sécurité routière** : La classe de Mme Jalabert a été voir un spectacle sur la sécurité routière à l'école de la Geneytouse le 06/03/24.

**Semaine des langues** (du 18 au 22 mars) : Des élèves du collège de St Léonard qui étudient l'allemand et l'espagnol viendront durant cette semaine pour faire découvrir à nos élèves ces langues étrangères. Un goûter avec des spécialités étrangères sera servi à l'issue de ces rencontres.

Les classes feront également appel aux familles qui souhaitent intervenir pour présenter leur pays d'origine (histoire dans la langue d'origine, danse, comptines, pâtisseries...).

M. le maire remercie l'équipe enseignante pour le partage des affichages réalisés, lors d'un projet sur l'Europe, par les élèves de la maternelle. Ils seront affichés lors d'une exposition dans la commune à l'occasion de la présidence française du conseil européen.

**Photos de classe** : la photographe scolaire, Mme Vincent, passera le lundi 25 mars (matin) pour les photos de classe (groupe).

**Intervenante musique** : Corinne Garaud interviendra dans chaque classe, le lundi (5 à 8 séances par classe), pour permettre aux élèves de découvrir la diversité musicale du Limousin. Cette intervenante est employée par la municipalité et intervient de la PS au CM2.

**Projet « Actifs dans notre commune, Actifs dans nos apprentissages » (projet Nefle)** : Ce projet ayant pour finalité la création d'un parcours dans le centre-ville de St Léonard se poursuit.

- o Intervention d'Anne Merlet en janvier/février afin de créer les œuvres en porcelaine qui seront exposées. La cuisson se fera à la manufacture de porcelaine Carpenet.
- o Intervention de Philippe Radonnet (Pays d'Art et d'Histoire) pour découvrir les œuvres du peintre Sanfourche. Il viendra dans chaque classe en mars pour faire visiter la ville aux élèves et découvrir des monuments emblématiques de la ville
- o Musée Adrien Dubouché (matinée) : Visite du musée + Atelier autour d'un thème choisi (porcelaine)
- o Musée Cécile Sabourdy (journée) : Visite du musée + Atelier autour d'un thème choisi (Sanfourche)
- o Moulin du Got (matin ou après-midi) : Visite + Atelier

**Association de parents d'élèves** : L'association « Papa, maman, l'école et moi » organise la fête de l'école le vendredi 28 juin à 18h dans l'enceinte de l'école Gay Lussac. A cette occasion, les élèves de la maternelle chanteront une comptine.

L'association organisera d'autres événements avant la fin de l'année scolaire : un vide grenier (12 mai), une vente de divers produits avec un catalogue regroupant des commerçants de St Léonard, une vente de madeleines.

Les parents qui souhaitent aider l'association pour ces manifestations peuvent prendre contact avec la présidente de l'association.

▶ Visites médicales :

**Elèves de MS** (PMI de St Léonard) : les visites médicales en présence des parents auront lieu durant le mois de mars.

Des visites médicales pour les PS devraient avoir lieu d'ici la fin de l'année scolaire (dépistage visuel).

▶ Sécurité :

**Exercice incendie** : Le deuxième exercice incendie s'est déroulé dans de bonnes conditions le 04/03/2024.

## 2. Présentation du comité de territoire

Les écoles du secteur dont l'école maternelle de St Léonard sont dans une démarche de développement durable qui associe l'ensemble de la communauté éducative (collectivité territoriale...).

Les actions menées par ces écoles (activités de sensibilisation aux gestes écocitoyens, de découverte de la biodiversité...) devraient permettre une labellisation « E3D » (école en démarche de développement durable). Cette démarche se conjugue avec l'ensemble des éducations transversales, non seulement l'éducation au développement durable, mais aussi l'éducation à la santé, l'éducation à la citoyenneté, l'éducation artistique et culturelle, ou encore l'éducation aux médias.

Une première réunion du comité de territoire s'est tenue le 28 novembre 2023 regroupant des enseignants, des élus, l'équipe de circonscription et des partenaires afin de présenter ce label et les démarches à effectuer pour candidater, d'échanger autour des projets menés ou à venir. Une seconde réunion en présence des éco-délégués, d'élus et de l'équipe de circonscription s'est déroulée le 2 février 2024 dans les écoles élémentaires.

Cette candidature devrait se finaliser courant mars.

Afin de créer une identité de territoire, un logo et un padlet ont été créés.

## 3. Dispositif d'évaluation d'école

Comme indiqué en début d'année, les écoles de St Léonard et Royères sont entrées dans le processus d'évaluation d'école.

Plusieurs réunions ont eu lieu en période 2 et 3. Les directrices remercient toutes les personnes qui ont bien voulu participer aux échanges nombreux et fructueux qui ont permis d'évoquer le fonctionnement des écoles, les contraintes, les projets, les réussites et difficultés.

La rédaction est terminée et le rapport a été transmis aux évaluateurs externes pour étude.

Le 27 mai 2024, ces évaluateurs (une inspectrice de Corrèze et ses collaborateurs) viendront sur la journée à St Léonard (et le 24 mai à l'école de Royères). Ils rencontreront différentes personnes pour échanger et proposer des pistes d'amélioration.

Un rapport sera alors rendu et partagé au dernier conseil d'école.

M. le maire rappelle qu'il regrette que les élus n'aient pas pu participer à ces échanges.

## 4. Coopérative scolaire

Mme BOULERY, mandataire, procède au bilan.

La coopérative scolaire a pour but de financer différents projets au sein des classes et/ou de l'école (sorties, entrées de spectacle, musée, petit matériel, jeux...) au bénéfice des enfants.

Solde à la rentrée scolaire : + 4 396.26€

Dépenses		Recettes	
Achats pour activités pédagogiques (livres, recettes, bricolage, projets...)	-690.41€	Participation volontaire des familles	+ 1462€
Adhésion à l'OCCE	- 290€		
Frais de tenue de compte bancaire	- 13.80€	Bénéfice de la vente des photos scolaires	+ 876.30
Spectacle de Noël « Poursuite biscuit »	- 576.50		
<b>Total dépenses :</b>	<b>- 1 570.71€</b>	<b>Total des recettes :</b>	<b>+ 2 338.30 €</b>

Solde au 07/03/2024 : + 5 163.85€

## 5. Inscription pour la rentrée scolaire 2024

**Enfants nés en 2018** (CP à la rentrée 2024) : Aucune démarche n'est à effectuer. En fin d'année une fiche vous sera simplement remise pour l'inscription dans les services périscolaires. Une liste des fournitures pour le CP sera donnée à chaque élève fin juin.

Les élèves de GS seront invités à passer deux matinées en CP fin juin pour découvrir l'école et les enseignants.

**Enfants nés en 2020 et 2019** (MS ou GS à la rentrée 2024) : Aucune démarche n'est à effectuer. En fin d'année une fiche vous sera simplement remise pour l'inscription dans les services périscolaires.

**Enfants nés en 2021** (PS à la rentrée 2024) : Les inscriptions sont ouvertes depuis le 12 février en mairie. Les familles concernées ont dû recevoir un courrier (contacter la mairie si ce n'est pas le cas). Afin de préparer au mieux la rentrée, il est nécessaire d'inscrire son enfant dès que possible et de ne pas attendre le dernier moment. Une visite de l'école sera proposée en juin pour les enfants inscrits. *Pour les enfants nés en 2021 et déjà scolarisés cette année en TPS, il n'est pas nécessaire de refaire des démarches d'inscription (sauf pour les services périscolaires en juin).*

**Enfants nés en 2022** (TPS à la rentrée 2024) : Nous accueillons les enfants nés entre janvier et avril 2022 dès le mois de septembre (pas de rentrée possible en cours d'année scolaire). Les familles concernées ont dû recevoir un courrier (contacter la mairie si ce n'est pas le cas) afin de faire les démarches d'inscription dès le 4 mars. Ne pas hésiter à contacter l'école pour plus de renseignements.

## 6. Organisation du temps scolaire

- ▶ L'organisation de la semaine scolaire et les horaires scolaires étant votés pour 3 ans, nous arrivons au terme de sa validité. Les membres du conseil d'école doivent donc procéder à un vote concernant le maintien ou pas de l'organisation actuelle.
- ▶ Mme la directrice procède à un rappel des personnes présentes pouvant participer au vote :
  - 5 enseignants
  - 1 membre du RASED
  - 5 représentants de parents
  - 1 maire
  - 1 conseiller municipal

- ▶ Avant le passage au vote, M. le maire explique que la municipalité ne prendra pas part au vote et que ce n'est pas non plus de l'abstention. Le régime des 8 demies-journées (4 jours) est un régime dérogatoire. Le rythme « normal » est celui des 9 demies-journées (4,5 jours) mais une grande majorité des écoles est passée à 4 jours.

Il déplore que l'éducation nationale se soit déchargée sur les Maires et les communes et l'Etat aurait dû se positionner sur les rythmes scolaires pour que toutes les écoles et tous les enfants aient le même rythme.

L'organisation des rythmes scolaires est complexe car elle doit prendre en compte certaines contraintes et obligations :

- Les horaires des transports scolaires qui ne sont pas modifiables car liés à l'organisation de la cité scolaire (collège, lycée)
- La restauration scolaire qui ne peut accueillir tous les enfants sur un même service
- Une pause méridienne d'1h30 incompressible
- L'obligation d'avoir des rythmes identiques pour l'ensemble des écoles de St Léonard

De plus, M. le maire rappelle, qu'en cas de passage aux 4 jours, il sera impossible de faire rentrer les APC dans la fourchette horaire liée aux transports scolaires.

Il indique qu'il proposera au conseil municipal l'organisation retenue par les deux conseils d'école.

- ▶ Les membres du conseil d'école procèdent au vote :

	Semaine de 4 jours :	Semaine de 4,5 jours :	Abstention :
Nombre de voix :	9	2	0

- ▶ Les représentants de parents expliquent avoir voté en fonction des résultats de la consultation des parents d'élèves réalisée l'année dernière.
- ▶ Le conseil d'école de la maternelle a ainsi été consulté sur les rythmes scolaires. Un dossier doit être déposé à l'Inspection dans lequel la mairie devra se positionner sur le maintien ou non de l'organisation actuelle. Ce dossier devra ensuite être validé par l'Inspectrice d'Académie.

## 7. Questions à la municipalité

La directrice remercie la municipalité pour l'achat des armoires dans la salle de motricité, des tables pliantes servant aux réunions et des rideaux (demandés lors du 1<sup>er</sup> conseil d'école).

- ▶ **Est-il possible repeindre le couloir des grands pendant les grandes vacances ?**

Réponse de M. le maire : Oui, cela sera fait dès que possible.

- ▶ **Est-il possible d'acheter une cuisinière électrique pour les ateliers cuisine ?**

Réponse de M. le maire : Oui. Cependant il est préférable que cette demande soit validée en amont par l'Inspecteur hygiène et sécurité.

## 8. Questions des représentants de parents

Question à la municipalité :

- ▶ **Est-il prévu une réparation de la fuite de la gouttière de l'école en face de la zone de bus ?**

Réponse de M. le maire : Oui. Cette fuite n'avait pas été signalée mais elle sera réparée si elle est toujours présente.

- ▶ **Est-il possible d'avoir une date pour manger à la cantine comme évoqué lors du précédent conseil d'école ? Nous avons eu de nouvelles remontées quant à l'environnement sonore durant le temps méridien.**

Réponse de M. le maire : Trois parents pourront venir en présence de M. le maire ou de Mme l'adjointe chargée des affaires scolaires. La date va être définie sur la période actuelle.

La responsable des services périscolaire n'a pas eu ce genre de retour. Il est impératif que les familles dont leur enfant se plaint du bruit pendant la pause méridienne viennent en parler pour qu'un échange se fasse avec l'enfant et connaître ainsi ce qui le dérange.

Une représentante de parents évoque le fait d'installer un compteur de décibel. M. le maire indique que la municipalité va y réfléchir.

- ▶ **Suite à un reportage "vert de rage" diffusé le 04 mars ayant pour sujet l'amiante dans les écoles : est-ce que les écoles et la mairie ont été contactées et quelle a été la réponse ? Est-ce que les diagnostics techniques amiantes sont à jour et disponibles ?**

Réponse de M. le maire : Non, la mairie n'a pas été contactée. Les diagnostics sont à jour. La mairie fournit ces documents à la directrice qui tient un registre à jour (dont les informations sont transmises à l'Inspection). Au niveau de la loi, l'école est conforme.

#### Question à l'équipe enseignante :

- ▶ **Qu'en est-il des troussees remises à chaque élève l'année dernière pour renforcer l'apprentissage des lettres ?**

Réponse de la directrice : C'est un outil que nous remettons en place chaque année. Pour les classes qui ne les ont pas encore eues, cela ne devrait plus tarder.

- ▶ **Est-ce qu'une sortie scolaire est prévue en fin d'année pour toutes les classes ?**

Réponse de la directrice : Oui. En juin, les classes de Mmes Jalabert et Soustre iront dans une ferme pédagogique (les sabots de laine) et les classes de Mmes Sintre, Boulery et M. Cartier à la cité des insectes.

La Présidente du Conseil d'École,

Les secrétaires de séance,

Mme BOULERY

Mme JALABERT

Mme CHAPONNAY